

## Procès-verbal du conseil d'école du mardi 14 février 2025

### Présents :

*Equipe éducative* : Mme Chanson, Mme Sauvage, Mme De Abreu, Mme Piguet, Mme Ragonnet, Mme Petit, Mme Maigret

*Parents élus* : Mme Grosjean, M. Pigeollot, Mme Ninucci, Mme Cheviet

*Elus* : M. Jamey, Mme Bréhat, M. Valot

*Excusés* : Mme Dollois, Mme Zimmer, Mme Brice, Mme Blaise, Mme Jeannerey, Mme Faivre, Mme Bichet, M. Tard, M. Duchanois

La séance débute à 18h00.

### • Remerciements

Aux parents qui ont fait des dons de livres pour la BCD, des vêtements et objets divers pour la maternelle. Aux parents qui ont accompagné lors des sorties et qui ont encadré des groupes à la piscine. A ceux qui sont venus encadrer les ateliers pâtisserie en maternelle.

Nous sommes toujours à la recherche de livres du Mc Donald's pour compléter nos collections pour faire des rallyes lecture. N'hésitez pas à en faire don à l'école.

### • Évolution des effectifs depuis le dernier Conseil d'Ecole et organisation pédagogique

Depuis la rentrée de septembre, il y a eu un départ en PS. L'effectif total à ce jour est de 110 élèves pour 5 classes.

La répartition pédagogique actuelle est la suivante :

Classe de Mme Chanson	Classe de Mme Ragonnet	Classe de Mme Sauvage et Mme Dollois	Classe de Mme De Abreu et Mme Zimmer	Classe de Mme Piguet
6 PS + 12 MS	15 GS + 8 CE1	14 CP + 9 CE1	12 CE2 + 11 CM1	6 CM1 + 17 CM2
18	23	23	23	23

### • Bilan des évaluations point d'étape en CP et évaluations

Courant janvier, les élèves de CP ont passé à nouveau des évaluations à mi-CP. Ils ont obtenu de bons résultats à ces évaluations. La résolution de problèmes reste difficile.

CP (14 élèves)	Elèves à besoins	Elèves fragiles
Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent	0	0
Comprendre des phrases lues seul(e)	0	0
Ecrire des syllabes	0	0
Manipuler des phonèmes	0	0
Ecrire des mots	0	0
Comprendre des phrases à l'oral	0	2
Lire à voix haute des mots	0	2
Lire à voix haute un texte	0	2
Ecrire des noms entiers (sous la dictée)	0	3
Additionner (calculer en ligne)	1	1

Résoudre des problèmes	0	5
Comparer des nombres	0	1
Soustraire (calculer en ligne)	2	0
Placer un nombre sur une ligne graduée	0	0

- **Évaluations et livrets scolaires**

Les livrets de suivi des apprentissages des évaluations sont au format papier pour les PS, MS et GS et seront passées dans les familles pendant les vacances de Février.

A partir du CP, le Livret Scolaire Unique est numérique. Les parents ont accès au livret de leur enfant via *Educonnect* :

<https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361>

Soit le compte a déjà été activé (aîné par exemple), soit les codes ont été fournis au format papier.

Les parents peuvent y retrouver au fur et à mesure de la scolarité de leur enfant, l'ensemble des livrets entre le CP et le CM2. Ils devront signer numériquement le livret après consultation. Les livrets ne seront pas imprimés.

- **Orientation et réseau d'aide**

Dix-sept élèves de CM2 quitteront Les Courlis à la rentrée prochaine pour intégrer la classe de 6<sup>ème</sup>. Il n'y aura aucune proposition d'orientation SEGPA.

Les portes ouvertes du Collège des Thermes ont eu lieu le samedi 18 janvier 2025. Une visite du collège sera prévue en fin d'année pour les CM2.

Mme Christelle LEPAUL, maîtresse du Réseau d'Aide, a pris en charge une élève de CE1 pour travailler des notions en mathématiques.

Mme Fabienne GROSJEAN, psychologue scolaire, est intervenue auprès de plusieurs élèves.

- **Santé**

Mme Pluchart, infirmière du collège, a procédé à la visite médicale de 6 élèves de GS. Tous nos élèves de Grande Section ont donc pu avoir une visite médicale avant la fin de la maternelle.

L'équipe enseignante souhaite attirer l'attention des parents sur le problème récurrent des **poux**. Il est demandé de vérifier très régulièrement la chevelure des enfants et de les traiter si nécessaire ainsi que la literie, les vêtements et le foyer.

- **Assurances**

Pour les **activités scolaires obligatoires (situées entre 8h30 et 16h30)** :

L'assurance scolaire est facultative. Dans les faits, elle est vivement recommandée, afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les **activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires avec horaires dépassant 8h30 et 16h30) :**

L'assurance scolaire est **obligatoire**. Deux circulaires rappellent cette obligation (circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 et circulaire du 5 janvier 2005)

La souscription d'une **assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels** est donc exigée lorsque la sortie scolaire revêt un caractère facultatif.

L'assurance doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) **et** ceux qu'il pourrait subir (**garantie individuelle accidents corporels**). Il appartient aux parents de vérifier précisément les termes du contrat d'assurance qu'ils ont souscrit, afin de connaître les modalités de prise en charge de leur enfant (les conditions d'un rapatriement, par exemple).

Nous ne disposons pas encore des attestations d'assurance de certains élèves. D'autres enfants n'ont une pas la double couverture attendue.

**Les enfants non assurés ne pourront pas participer aux sorties prévues dépassant le temps scolaire.**

- **Projets et sorties**

- **Résidence d'artiste : avec la compagnie Pyramid**

Le mardi 3 décembre 2024, les élèves de la GS au CM2 se sont rendus au théâtre Edwige Feuillère à Vesoul pour effectuer la visite du théâtre le matin et assister à un spectacle, « Sous le poids des plumes » de la compagnie Pyramid, et rencontrer les artistes.

Ces mêmes artistes sont venus et viendront à l'école pour faire pratiquer des ateliers de danse aux élèves de CP à CM2 : lundi 2, jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024 / lundi 17 et mardi 18 mars 2025 / lundi 19, mardi 20 et jeudi 22 mai 2025.

Le spectacle de restitution se fera le **vendredi 23 mai** à Saulx, sur la place de l'église.

- « **Maison de la nature** » : 2 classes de l'école ont été retenues cette année et ont bénéficié d'animations autour de la préservation de l'environnement : **classe de CP / CE1** : le cycle de la matière et **classe de CM1 CM2** : sensibilisation au gaspillage alimentaire + une sortie à la ferme prévue prochainement

- **Lire et faire Lire** : deux bénévoles interviennent à l'école : Antonia MENIERE avec les CP/ CE1, tous les 15 jours et Anne-Marie JAMEY avec les CE2/ CM1 de Mme De Abreu toutes les semaines. Ce programme éducatif a pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles.

- **Tombola** : l'équipe enseignante propose une tombola au profit de la coopérative en période 5. Elle fait donc appel aux parents d'élèves afin de rechercher de lots. Ceux-ci seront remis le vendredi 27 juin, jour de la fête de l'école. Un courrier type à fournir aux entreprises qui veulent participer est à retirer à l'école.

- Les 4 grandes classes assisteront au spectacle musical « **La nuit des mayas** » interprété par l'orchestre de Besançon, le mardi 128 mars 2025. Le financement des entrées et des transports est fait par la Communauté de Communes du Triangle Vert.

- Un projet « **jeux de société** » est mené dans toutes les classes de l'école avec la participation des parents volontaires avant chaque période de vacances pour les classes de Mmes De Abreu et Piguët et tous les quinze jours pour les autres classes de 15h30 à 16h30. Vous pouvez encore vous inscrire si vous le souhaitez en nous le signalant via Educartable.

- **Point Coop**

**Recettes :**

- Vente de photos individuelles et objets : bénéfice de 839 € pour 3334 € de ventes ; la vente de photos de classe sera faite en mars. Les prises de vue se feront le mardi 11 mars matin par la photographe de Bougnon.

- Remerciements :

Dons des Courlipiots : 1106 € (financement de la sortie au théâtre + spectacle)  
L'association a organisé un marché de Noël, une vente de galettes, de sapins.

Dons mairie d'Abelcourt : 125 €

Dons mairie de Sainte Marie en Chaux : 200 €

**Dépenses :**

- Adhésion OCCE : 308,40 €
- Résidence d'artistes :  
Transport pour le théâtre Edwige Feuillère : 560 €  
Entrées spectacle « Sous le poids des Plumes » : 540 €

**Bibliothèque :**

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document de la bibliothèque, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur à neuf. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

- **Point SICG**

Mme SAUVAGE remercie le SICG pour les derniers travaux de peinture qui ont eu lieu en janvier. La BCD a été repeinte et offre un lieu agréable et serein pour accueillir les élèves.

Mme BREHAT indique que la prise de la compétence scolaire par la Communauté de Communes du Triangle Vert sera effective le 1<sup>er</sup> avril. Elle sera la personne référente et aura pour mission de faire le lien entre la ComCom et l'école. Elle tient également à rassurer les enseignantes ainsi que l'ensemble du personnel qui, elle l'assure, restera en poste (ATSEM et agents d'entretien).

M. JAMEY signale qu'il n'y aura plus d'accompagnatrice dans les bus au-delà du 31 août 2025 ; ce poste ne relevant pas de la compétence scolaire et donc de la Communauté de communes mais bien de la région. Mme BREHAT rappelle que notre école est une des rares à avoir encore des accompagnatrices dans les bus et affirme que le chauffeur est seul responsable des enfants passagers de son bus. Ce sera à lui de faire respecter le règlement dans le transport. Les parents devront faire remonter les éventuels problèmes et incivilités par courrier à M. BONJOUR au conseil régional.

M. VALOT tient à faire remarquer que l'entreprise Voyages Tard, détentrice du marché des transports scolaires, s'est reposée jusqu'alors sur le SICG pour le financement des postes d'accompagnatrices alors

qu'il aurait dû lui incomber d'assurer elle-même le bon déroulement des transports des élèves sur ses lignes. Il précise également que les 6 communes ne pourront pas assurer le financement de postes d'accompagnateurs à l'avenir dès lors que la compétence scolaire ne sera plus du ressort du SICG et que lui, en tant que maire, s'oppose à cette prise en charge.

Mme BREHAT indique que les travaux de construction de la micro-crèche entre le parking parents et le plateau sportif commenceront mi-mai. Elle aura une capacité d'accueil de 12 enfants. M. VALOT précise qu'un nouveau chemin piétonnier sera créé du côté pâture courant avril afin de remplacer le précédent qui sera absorbé par la construction. L'entreprise n'installera pas sa « base de vie » (cabanons et matériel) sur le parking des parents mais entre le terrain de sport et la nouvelle construction ; cette installation sera bien cloisonnée et sécurisée.

Lors de la construction du bâtiment, il se peut que l'entreprise ait besoin de quelques emplacements réservés aux voitures sur le plateau sportif. Les travaux devraient se prolonger pendant une partie de l'année scolaire 2025 / 2026.

L'assainissement prévu est un assainissement individuel : il sera raccordé à celui existant pour l'école. Des places de parking supplémentaires seront nécessaires pour le personnel de la crèche.

- **Périscolaire**

Madame Blaise étant absente lors du conseil d'école a préparé la communication suivante :

« Les effectifs ne cessent d'augmenter. Je vous rappelle de bien anticiper vos inscriptions pour vos enfants afin de ne pas recevoir un refus en raison d'un manque de place. Je vous rappelle également que vous pouvez faire vos inscriptions par le portail famille. Lors d'un retour de bus, le périscolaire n'est pas dans l'obligation d'accueillir les enfants en fonction des effectifs. Les parents doivent trouver une solution pour récupérer leurs enfants.

Concernant les paiements de factures, vous pouvez également le faire en ligne sur le portail famille, mais aussi au centre. Un paiement régulier est nécessaire. En cas de 2 mois de retard, une mise en recouvrement sera effectuée et nous ne pourrons plus accepter les enfants tant que le paiement ne sera pas réglé en totalité au trésor public.

Je profite également de l'occasion pour vous rappeler que nous sommes ouverts pendant les petites vacances scolaires. La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances débute le 24 février. Les inscriptions rencontrent un fort succès pour l'accueil de vos enfants, en journée ou demi-journée, avec ou sans repas. Notre thème de la semaine sera le carnaval, où nous ferons voyager vos enfants dans différents pays.

Pour conclure, je tenais à remercier Mme Sauvage de me représenter ce soir en raison de mon absence. Je reste à votre disposition sur les temps d'ouverture du centre, avec ou sans rendez-vous. »

- **Questions diverses**

Aucune question n'est posée.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 17 juin 2025.

La séance se termine à 19h15.

La directrice,

E. SAUVAGE



La secrétaire de séance,

I. CHANSON



